

Les chèques Pass 2026 - 2027 sont disponibles

Afin d'encourager la pratique de la culture et du sport, la municipalité remet à chaque enfant dinardais, âgé de 3 à 17 ans, un chèque d'une valeur de 40 EUR, 70 EUR ou 100 EUR (selon le quotient familial) pour participer aux frais d'inscription au sein d'une association dinardaise.

Pour recevoir ce chèque PASS, les parents doivent adresser :

- o Le coupon d'inscription complété ;
- o Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi qu'une attestation récente de la CAF indiquant le montant du Quotient Familial ;
- o En cas de 1ère demande, la copie intégrale du livret de famille.

3 possibilités pour le retour du dossier :

- o Par voie postale au COSEC de Dinard - Service Coordination vie associative - 29 rue Gouyon Matignon - 35800 Dinard ;
- o Par mail, à l'adresse pass@ville-dinard.fr (toutes les pièces doivent être transmises sous format PDF) ;
- o En main propre au COSEC de Dinard, soit au bureau 14 à l'étage, soit au secrétariat.

Dossier à rendre impérativement avant le 31 octobre 2026. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date.

Vos contacts

Caroline Ferrasson

Directrice Communication

0299163121

caroline.ferrasson@ville-dinard.fr

Hélène Le Pogam

Adjointe Communication

0299161424

helene.lepogam@ville-dinard.fr

VILLE DE DINARD COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Julie Fagard

Chargée de communication

0299161601

julie.fagard@ville-dinard.fr

Cédric Lirochon

Chargé de communication

cedric.lirochon@ville-dinard.fr